



Remaufens Infos

PRINTEMPS 2024

Défibrillateurs à proximité



Le Conseil communal tient à rappeler à la population qu'il existe devant l'administration communale (Route Villageoise 53) un défibrillateur à disposition en cas de besoin.

L'application Defikarte.ch peut également être utilisée afin de localiser rapidement le défibrillateur le plus proche dans toute la Suisse.

Voici un QR-code vers le site internet :



Information concernant les votations

La disposition des certificats de capacité que vous recevez avec le matériel de vote a changé. **En raison de la nouvelle loi sur la protection des données, la signature du ou de la votant.e n'est plus visible depuis la fenêtre de l'enveloppe quand vous la renvoyez.** Nous vous remercions donc de bien insérer le certificat de capacité dans le sens indiqué par les flèches, afin que l'adresse de l'administration apparaisse bien dans la fenêtre de l'enveloppe.



Mise à jour des procédures d'autorisation de construire

Nous vous informons que le Conseil d'Etat a adapté le Règlement relatif à la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC). Les modifications sont entrées en vigueur au 1er janvier 2024. La procédure d'autorisation de construire n'est plus nécessaire dans certains cas simples et allégée pour certains ouvrages de moindre importance. Les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du processus de taxation de la plus-value ont également été intégrées dans le règlement. Les allègements de procédure les plus significatives portent sur les objets suivants :

- interventions qui ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la stabilité de la structure porteuse du bâtiment (procédure simplifiée)
- édification de murs, qu'il s'agisse de murs de soutènement ou de clôture (procédure simplifiée)
- totalité des travaux en relation avec les installations de ventilation, climatisation et chauffage (procédure simplifiée)
- infrastructures souterraines servant au raccordement électrique des bâtiments au réseau de distribution principal (procédure simplifiée)
- bornes de recharges pour véhicules électrique (procédure simplifiée, voire dispense de permis selon le cas)
- travaux d'entretien et de réparation du bâtiment, lorsque ceux-ci ne modifient pas sensiblement l'aspect de l'ouvrage (dispense de permis)
- piscines à caractère saisonnier, démontées en fin de saison (dispense de permis)
- ouvrages de moindre importance lorsqu'ils sont prévus à l'intérieur de la zone à bâtir tels que bûchers, cabanes de jardin et pergolas végétalisées de petites dimensions (dispense de permis selon la dimension)
- installations solaires qui ne sont pas suffisamment adaptées aux toits – selon les critères fixés par le droit fédéral – ou aménagés sur les façades de bâtiments situés dans les zones d'activités (procédure d'annonce)

Obligation de permis de construire pour les ascenseurs

A la demande de la Commission d'accessibilité de l'Etat de Fribourg (CA), nous vous rappelons que toute installation, respectivement tout remplacement d'ascenseurs est soumise à l'obligation de permis de construire. Cette démarche permet de vérifier que l'art. 129 al. 1 LATeC soit respecté et que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite soit garantie.

Rappel règlement des chiens



Le détenteur ou la détenteuse d'un chien est tenu.e de prendre toutes les mesures propres à éviter que son animal ne trouble l'ordre, la sécurité, la propreté et la tranquillité publics.

- Les chiens sont **interdits sur les aires de sport**.
- Les chiens doivent être **tenus en laisse** au centre du village, dans les quartiers d'habitation, dans le périmètre scolaire, sur les aires de jeu et en forêt du 1er avril au 15 juillet.
- Tout détenteur ou toute détenteuse de chiens doit veiller à ce qu'il **ne souille pas l'espace public et privé d'autrui**. Les déjections doivent être ramassées afin que son animal n'impacte pas négativement l'environnement et l'espace de vie des autres habitants.



Le Conseil Communal offre CHF 100.- à tout apprenti ou étudiant ayant obtenu **son premier certificat de fin d'apprentissage ou de fin d'études post-obligatoires en 2024** et leur souhaite plein de succès pour leur avenir.

La prime est offerte sur présentation du certificat au Secrétariat communal avant le 31 décembre de l'année d'obtention du papier.



90 ans en 2024



Nous félicitons **Madame Lucienne Deillon** qui a fêté ses 90 ans le 4 mars 2024.

À cette occasion, le Conseil Communal et le Conseil de Paroisse lui ont offert un cadeau durant un apéritif chez elle. Nous lui présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour son futur.

Ligues de santé du canton de Fribourg

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades et de leurs proches. Elles consultent à domicile ou dans leurs antennes, notamment celle de Châtel-St-Denis.

[Ligue fribourgeoise contre le cancer - 026 426 02 90](#)

Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches

[Dépistage du cancer Fribourg - 026 425 54 00](#)

Dépistage et informations sur la prévention du cancer du sein et du côlon

[Équipe mobile de soins palliatifs Voltigo - 026 426 00 00](#)

Soins palliatifs spécialisés

[diabètefribourg - 026 426 02 80](#)

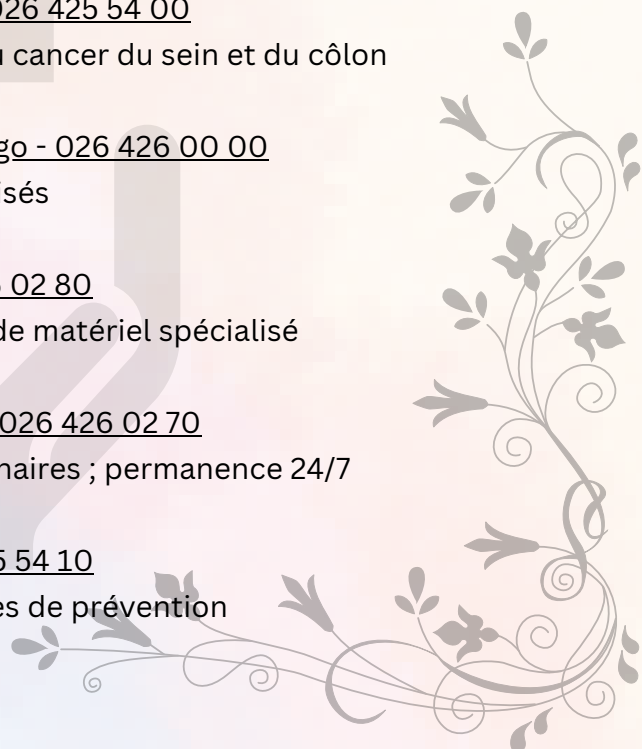
Consultations en diabétologie et vente de matériel spécialisé

[Ligue pulmonaire fribourgeoise - 026 426 02 70](#)

Consultations et suivi des affections pulmonaires ; permanence 24/7

[CIPRET Fribourg - 026 425 54 10](#)

Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention





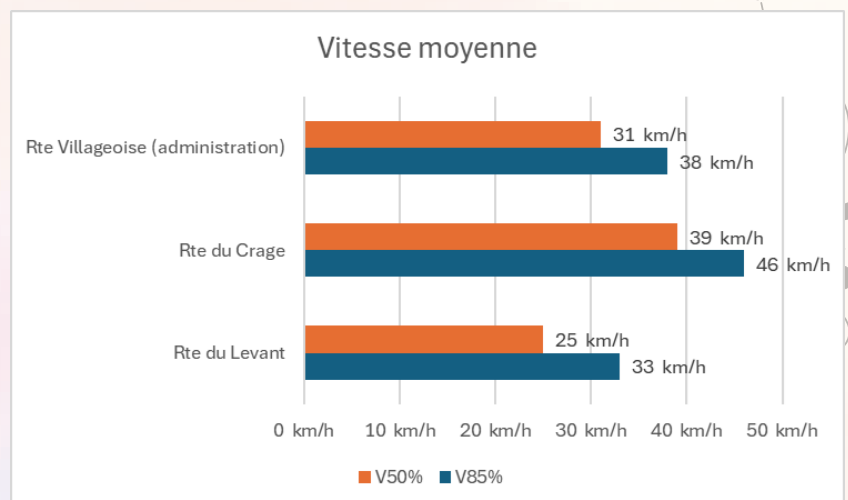
Le 9 février 2024, et pour la deuxième année, le Carnaval des enfants s'est tenu sur notre commune avec comme thème : la famille Addams. **Merci aux citoyens et citoyennes qui se sont mobilisé.es sur tout le parcours. Nous nous réjouissons de vous revoir nombreux et nombreuses l'année prochaine.**



Statistiques radar pédagogique

Suite à l'achat en 2023 d'un radar pédagogique, celui-ci a été placé à différents endroits afin de jauger le respect des limites de vitesses sur le territoire communal. Le radar a au total été placé à trois endroits différents : sur la Route du Levant, la Route du Crage ainsi que la Route Villageoise, proche de l'administration communale.

Il en est ressorti les données affichées ci-après.



Le graphique nous montre que 50% des conducteurs ne dépassent pas 40km/h sur les trois tronçons de route, et 85% des véhicules ne dépassent pas 46km/h sur la route la plus rapide.



Rapport de l'analyse des prélèvements effectués le 10 avril 2024.

Renseignements complémentaires

Monsieur Grégory DEGLISE Conseiller Communal 079 473 20 52	Monsieur Frédéric MAILLARD Surveillant du réseau d'eau 079 827 81 62
---	---

Traitement :	Ultraviolet
Dureté de l'eau :	16.1 degrés français
Teneur en nitrate :	3 mg/l (valeur de tolérance max. 40)
Bactériologie :	Échantillon conforme aux normes en vigueur
Provenances :	Eau de sources

Coup de balai 2024

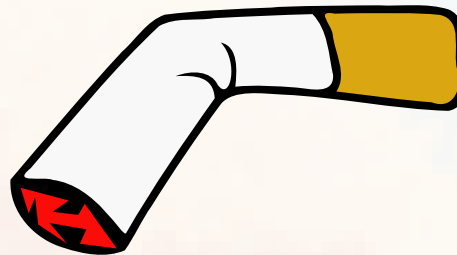
La Commission d'énergie de la Commune de Remaufens a organisé une nouvelle édition du Coup de Balai, l'action cantonale de ramassage des déchets.

Une trentaine d'habitants, pour la plupart, accompagnés de leurs enfants, se sont réunis durant la matinée du samedi 23 mars pour une unique mission : ramasser les déchets et nettoyer en priorité les alentours du bâtiment scolaire, la place de jeux et les places de pic-nic en bordure de forêt. **Un total d'environ 60 kilogrammes de déchets a été ramassé.**

Une quantité importante de mégots a été ramassée cette année. Pour rappel, un mégot c'est :

Petit déchet, gros dégâts

- 2 centimètres
- 1 gramme
- 2500 substances toxiques
- 500 litres d'eau pollués
- 12 années pour se dégrader



Les mégots ne sont pas les seuls déchets à faire de gros dégâts à l'environnement et à la vie qui s'y trouve durant leur longue décomposition :

- Un mouchoir en papier : 3 mois
- Un chewing-gum : 5 ans
- Une bouteille en plastique : 450 ans
- Une bouteille en verre : 4000 ans
- Une pile électrique : 7500 ans

La Commune félicite tous les participants qui ont gracieusement donné de leur temps pour rendre la vie dans notre village un peu plus agréable.

C'est seulement ensemble que nous arriverons à garder un environnement sain et sécurisé pour tout âge, en changeant nos habitudes et en pensant à la santé de toutes et tous. Soyons responsables !





À l'année prochaine!

Place de jeux

De nombreuses petites modifications ont été apportées à la place de jeux, notamment l'ajout d'un grillage et la révision de la tyrolienne, mais aussi **l'addition d'un tout nouveau jeu adapté aux tous petits !**

